

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Subvention 2018 pour le comité d'action sociale israélite de Marseille (CASIM)
soutien aux actions permettant la lutte contre la précarité.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le comité d'action sociale israélite de Marseille (CASIM), association présidée par Madame Marie-Hélène LONDNER et, dont le siège est situé : 109 rue Breteuil 13006 Marseille, œuvre dans le domaine de la lutte contre l'exclusion. Le CASIM développe, à travers son service social, des actions sur les problématiques d'exclusion, principalement des familles et des personnes âgées en complémentarité des missions menées par le service départemental de l'action sociale.

Pour 2017, le bilan de l'activité se décline ainsi :

Le service social familial a soutenu ou accompagné 1800 bénéficiaires (600 familles) :

- 153 visites à domicile ont été effectuées ainsi que 659 liaisons et partenariat ;
- 164 familles ont été aidées financièrement, ce qui correspond à 354 personnes, pour un montant de 66 605 €;
- Par ailleurs, 146 aides aux vacances (324 enfants ont pu participer à un centre aéré ou un centre de vacances) pour un montant de 30 510 €;
- 614 tickets de transport ont été distribués.

Le service social auprès des personnes âgées a suivi 845 personnes en file active :

- 198 demandes d'aides financières.
- 190 visites à domicile ont été effectuées.
- 144 tickets de transport ont été distribués.

Au total, pour les deux services sociaux, le budget des aides financières accordées en 2017 s'est élevé à 734 068 €

Pour 2018, le budget prévisionnel concernant ces deux services sociaux est de 585 475 €

Par ailleurs, le CASIM développe des actions en direction des publics accompagnés :

Une boutique sociale :

Elle a pour objectif d'apporter une aide alimentaire aux personnes et familles en situation précaire, de faciliter l'accès à la culture, de remobiliser les personnes sur leur vie quotidienne et d'amorcer une insertion professionnelle.

- 411 familles et 203 personnes âgées ont été bénéficiaires d'une aide (soit 1123 personnes) ;
- 168 ménages soit 376 personnes ont bénéficié d'une aide directe alimentaire (aide Pascale).

Une boutique sociale itinérante :

Elle permet de rompre l'isolement social à des familles ou des personnes âgées ne pouvant se déplacer, d'avoir accès à une aide alimentaire, de bénéficier d'une information et d'un soutien.

- 142 familles ou personnes isolées soit 167 personnes sont soutenues ;
- 2 livraisons par semaine.

Le budget prévisionnel 2018 pour la boutique sociale et la boutique itinérante s'élève à 168 170 €

Un espace ressources logement, insertion par l'habitat :

Lieu d'accueil, d'information et de bilan, il soutient et accompagne des familles et personnes rencontrant des difficultés dans leur projet de logement.

102 consultations, entretiens ou négociations avec les bailleurs, soit 45 familles dont 33 monoparentales, 12 personnes âgées et 12 personnes isolées.

Le budget prévisionnel 2018 s'élève à 38 940 €

Une plateforme AMéA :

C'est un service qui fait fonction de guichet unique au bénéfice des personnes âgées. C'est une plateforme d'accueil, d'information, d'écoute, d'orientation et de soutien psychologique.

Le budget prévisionnel 2018 s'élève à 110 610 €

Ainsi, le budget prévisionnel global 2018 pour les deux services sociaux (familial et personnes âgées) et les actions mentionnées ci-dessus s'élève à 858 750 €

Dans ce cadre, le CASIM sollicite le renouvellement d'une subvention au titre de l'année 2018, pour chacune de ces actions spécifiques permettant la lutte contre la précarité. La demande de subvention s'inscrit dans une politique facultative du département qui est la seule collectivité publique à participer au fonctionnement de l'association.

Au regard du bilan 2017, il est proposé d'octroyer au CASIM une subvention de 137 000 € au titre de 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL